



**Les producteurs de bois au Cameroun ont immédiatement revu à la hausse les prix de cession du bois scié sur le marché international, pour s'arrimer à l'augmentation de la taxe à l'exportation du bois en grumes, décidée par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances 2018, et entrée en vigueur, le 1er janvier 2018.**

Selon l'Organisation internationale des bois tropicaux (Oibt), qui rapporte cette information dans sa note de conjoncture du mois de janvier dernier, si pour l'heure la proportion de l'augmentation des prix du bois scié en provenance du Cameroun est infime, celle-ci pourrait être plus importante au cours des prochaines semaines.

Pour rappel, entre 2016 et 2018, la taxe à l'exportation du bois en grumes au Cameroun, est passée de 17,5% à 30%.

Selon les analyses des experts de la fiscalité, cette augmentation répétée de la taxe à l'exportation du bois en grumes, vise non seulement à accroître les recettes fiscalo-douanières, dans un contexte marqué par une baisse généralisée des recettes publiques, mais aussi et surtout à encourager la transformation locale du bois, qui est pourvoyeuse d'emplois.

Selon les différents rapports de l'Autorité portuaire nationale (APN), depuis 2011, le bois (scié et en grumes) est le premier produit d'exportation au Cameroun hors hydrocarbures, avec des

volumes qui dépassent souvent 50% des exportations globales, pétrole brut non compris.

Source: Investir au Cameroun